

**BUDGET 2004-2005 :  
LE QUÉBEC EST AU BORD DU GOUFFRE,  
FAISONS-LUI FAIRE UN PAS EN AVANT  
EN RÉDUISANT LES IMPÔTS**

Position de la CSD sur le document  
de consultations pré-budgétaires 2004-2005  
*La dynamique des finances publiques  
du Québec : défis à relever*

**présentée durant les consultations  
pré-budgétaires du ministre des Finances  
du Québec, M. Yves Séguin  
le 17 février 2004**



**CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES**

**Janvier 2004**

# TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>PRÉSENTATION .....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION .....</b>	<b>4</b>
<b>DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT POUR QUI?.....</b>	<b>9</b>
<b>LE « MODÈLE » AMÉRICAIN : À ÉVITER! .....</b>	<b>13</b>
<b>ÉLIMINEZ LA TRAPPE DE LA PAUVRETÉ .....</b>	<b>16</b>
<b>UN FINANCEMENT ADÉQUAT POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE .....</b>	<b>18</b>
<b>RÉTABLIR LA DÉDUCTION FISCALE POUR LE RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF .....</b>	<b>20</b>
<b>ÉTENDRE LE PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LES TRAVAILLEURS LICENCIÉS COLLECTIVEMENT À L'ENSEMBLE DU QUÉBEC .....</b>	<b>22</b>
<b>AUTRES DEMANDES .....</b>	<b>26</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>27</b>

Dans ce mémoire, le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

## **PRÉSENTATION**

La Centrale des syndicats démocratiques (CSD) représente plus de 60 000 membres qui œuvrent dans la plupart des secteurs d'activité économique du Québec. Nous sommes particulièrement présents dans le secteur privé, puisque 90 % de nos membres en proviennent, et dans les petites et moyennes entreprises (PME).

Environ 400 syndicats sont affiliés à la CSD et, comme certains syndicats ont des accréditations multiples, la CSD est présente dans quelque 600 milieux de travail au Québec.

La CSD avait salué le rapport de la Commission sur le déséquilibre fiscal par un appui à ses recommandations adopté à l'unanimité des délégués réunis lors de la 29<sup>e</sup> Assemblée plénière de la centrale, en juin 2002. Le président de la CSD a aussi été parmi les signataires de la déclaration finale du Forum national sur le déséquilibre fiscal en octobre 2002, tout comme le chef du Parti libéral du Québec d'ailleurs. Nous sommes donc fort déçus que cette problématique ne tienne pas plus de place dans le document de consultations du ministre des Finances, qui est nul autre que l'auteur du rapport de ladite commission.

---

## INTRODUCTION

Le ministre des Finances entreprend des consultations pré-budgétaires sur une drôle de note, à savoir que son document de consultations renforce l'idée que les impôts sont du gaspillage, que cet argent serait bien mieux utilisé par les individus s'il restait dans leurs poches. Partout dans le document, on appuie la thèse selon laquelle quelque action que ce soit rendue par l'État est nécessairement mal rendue, c'est le discours du gouvernement qui discrédite lui-même les actions du gouvernement.

Or, qu'est-ce que l'impôt au fond? C'est une manière de mettre de l'argent en commun pour permettre à une société de réaliser ses choix collectifs, pour permettre aux individus de réaliser leur plein potentiel en partageant, tous ensemble, les coûts de ce que nous avons collectivement décidé de mettre en commun. C'est en quelque sorte la caisse commune qui permet aux individus de faire des choix qu'il serait autrement impossible de faire pour la majorité d'entre eux. Au lieu de distiller la thèse du gaspillage, un gouvernement qui se respecte devrait plutôt véhiculer un discours qui valorise le fait de payer des impôts, qui explique bien à quoi ils servent et qui met l'accent sur la nécessaire solidarité des jeunes envers les plus âgés, des plus âgés envers les jeunes, des gens sans enfants envers ceux qui en ont, des gens avec enfants envers ceux qui n'en ont pas, des travailleurs envers les exclus du marché du travail, des exclus du marché du travail envers les travailleurs, etc.

Nous sommes donc inquiets du choix des tableaux présentés dans le document de consultations, qui laissent tous présupposer que le Québec est au bord du gouffre financier, alors que d'autres données pourraient évidemment démontrer le contraire. Et malgré cette

---

démonstration en filigrane à l'effet que le budget du Québec est sur le point de sombrer dans le rouge, le ministre maintient le cap sur les baisses d'impôt promises par son parti durant la campagne électorale. De deux choses l'une : ou bien ça va mal et on ne peut réduire davantage les impôts, ou bien ça ne va pas si mal que le document de consultations le laisse présager. Nous penchons bien sûr pour la seconde hypothèse qui nous amène à discuter de la baisse d'impôt promise.

Pour la CSD, la préparation du budget devrait tenir compte des impératifs suivants : maintenir le cap sur la protection et l'élargissement des droits et préserver le bien commun et l'intérêt public; contribuer à réduire les écarts de richesse au lieu de les accroître, ce qui signifie qu'il doit veiller au partage de la richesse plutôt que de s'orienter vers son accaparement par une petite minorité; soutenir des services publics et des programmes sociaux de qualité; permettre un développement durable, viable et humain.

En conséquence, le ministre des Finances du Québec doit maintenir l'équilibre des finances publiques pour s'assurer que les principes évoqués plus haut sont respectés, même si ça veut dire renoncer aux baisses d'impôt promises durant la campagne électorale. Si les marges de manœuvre devaient être plus grandes que prévues, la priorité devrait aller au financement adéquat des réseaux de la santé et de l'éducation, qui ont été tous deux mis à mal par les années de lutte au déficit.

---

## LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Le document de consultations met l'emphasis sur le vieillissement de la population pour tenter de démontrer que nous n'avons plus les moyens de nos programmes sociaux parce *« qu'au cours des dix prochaines années, le vieillissement de la population fera en sorte que le nombre de travailleurs qui paient des impôts diminuera. En même temps que nous constaterons une diminution de revenus, nous devons être en mesure de faire face à une hausse des dépenses publiques, notamment dans le secteur de la santé . »*<sup>1</sup>

La table est mise : baisse des revenus, hausse des dépenses, un effet combiné néfaste. Et si la baisse des revenus était moins importante que prévue parce que, s'il est vrai que le nombre de travailleurs qui paient des impôts diminuera, le ministre se garde bien de mentionner que le nombre de retraités qui paiera des impôts, lui, augmentera. Et si la hausse des dépenses était elle aussi moins importante qu'on veut bien le laisser entendre parce qu'être retraité est loin d'être synonyme d'être abonné aux urgences.

En effet, l'image qui est laissée par les déclarations alarmistes sur le vieillissement de la population, c'est que les retraités deviennent tous complètement dépendants des rentes publiques, alors qu'ils seront de plus en plus nombreux à toucher des rentes de retraite de leur régime complémentaire qui les feront entrer dans les catégories des contribuables parce que les *baby-boomers* ont en général eu accès à de meilleurs emplois que les générations précédentes. Comme corollaire à cette image de totale dépendance envers les

---

<sup>1</sup> Ministère des Finances, Document de consultations pré-budgétaires - Budget 2004-2005, décembre 2003, p. 3.

---

régimes publics, on perpétue l'idée selon laquelle les retraités sont la cause de l'engorgement des hôpitaux, qu'ils sont à l'origine de tous les maux qui affectent le réseau de la santé parce qu'ils deviendraient soudainement malades dès la mise à la retraite. S'il est vrai que les problèmes de santé croissent souvent avec l'âge, tous ne deviennent pas grabataires pour autant et on peut même dire que, globalement, comme l'a constaté Monique Vézina, présidente du Bureau québécois de l'Année internationale des personnes âgées, les aînés n'ont jamais été aussi en bonne santé.

Les coûts du système de santé sont à l'heure actuelle beaucoup plus influencés par l'escalade des coûts des médicaments, sur laquelle le gouvernement ne semble pas disposé à agir, que par le vieillissement de la population. Mais écoutons donc les spécialistes en la matière. Selon Lee Soderstrom du département des sciences économiques de l'Université McGill :

Contrairement à la croyance populaire, notre analyse tout au long de ce rapport indique que le vieillissement de la population et l'évolution de la population totale ne devraient pas causer de problèmes financiers majeurs pour le Québec au cours des prochaines années :

Le vieillissement de la population comme tel n'a pas créé de problèmes financiers sérieux au cours des dernières décennies au Québec ou ailleurs. Comme nous l'avons démontré, le vieillissement n'a pas contribué de façon importante à la hausse des dépenses de santé. En effet, s'il avait été le seul facteur responsable de l'augmentation des dépenses, celles-ci n'auraient pas beaucoup augmenté. De plus, selon les projections, le taux de croissance de la fraction de la population âgée de 65 ans et plus au cours des années à venir sera semblable au taux qui a prévalu au cours des dernières décennies. Le fardeau financier de vieillissement devrait donc être similaire au fardeau au cours des dernières années. Au

---

pire, la hausse des dépenses sera un peu plus élevée que par le passé, mais la différence devrait être très petite.<sup>2</sup>

Plus loin, M. Soderstrom va même jusqu'à affirmer, à partir des prévisions disponibles, qu'au cours des 30 prochaines années, le gouvernement devrait disposer sans problèmes de revenus additionnels suffisants pour faire face à la hausse des dépenses de santé et donc que le « *vieillessement ne provoquera pas une crise financière pour le gouvernement, sauf si celui-ci réduit de façon considérable les taux d'imposition.* »<sup>3</sup> Or, depuis novembre 2000, moment du dépôt du rapport de M. Soderstrom, les taux d'imposition ont été grandement réduits et il appert que les nouvelles baisses promises par le gouvernement libéral n'obéissent qu'à un choix idéologique, celui de pousser à la privatisation dans le réseau de la santé en pratiquant, en bon élève, ce que l'OCDE a appelé, le défaut de services. Par cette stratégie, les gouvernements réduisent les dépenses publiques en santé de manière à ce qu'il y ait des répercussions sur la qualité des soins, ce qui fait rager les usagers, qui en viennent à contester le fait qu'ils paient des impôts pour des services de piètre qualité. Le souhait est que cette grogne se transforme en mouvement réclamant plus de place pour le secteur privé dans le système de santé puisque le secteur public sera réputé faire si mal le travail.

L'analyse de M. Soderstrom suggère aussi que ce serait une mauvaise idée :

une augmentation du rôle du financement privé n'est pas une solution désirable du prétendu problème de la hausse des

---

<sup>2</sup> SODERSTROM, Lee et Anne LEFEBVRE, **Le vieillissement de la population québécoise : conséquences sur le financement des dépenses publiques de santé**, rapport présenté au Conseil de la santé et du bien-être, novembre 2000, pp. 53-54 [59 pages].

<sup>3</sup> Ibid., p. 55.

---

dépenses de santé. Il serait préférable de compter sur le financement public. Si le Québec a recours au financement privé, il y aura un risque de réduire notre équité sociale et l'efficacité économique, et en particulier l'efficacité de notre système de santé. Nous doutons que le financement privé puisse améliorer grandement l'efficacité de l'économie. Si on augmente le rôle de ce financement, les impôts seront réduits, mais les ménages et les entreprises paieront eux-mêmes pour les soins de santé un montant semblable à la réduction de leurs impôts.<sup>4</sup>

Un montant semblable et fort probablement plus élevé. Est-il en effet besoin de rappeler qu'aux États-Unis, où les soins de santé sont privatisés, les dépenses de santé représentent 13 % du PIB alors qu'au Canada et au Québec, elles se situent autour de 9 % du PIB, même en considérant aussi bien le financement public que celui provenant du privé.

Dans le même sens que l'analyse de M. Soderstrom, Marcel Mérette, un autre professeur de sciences économiques, à l'université d'Ottawa cette fois, se montre même plus optimiste dans une étude intitulée « The Bright Side: A Positive View on the Economics of Aging », que l'on pourrait traduire par « Voir le bon côté des choses : une vision optimiste sur l'économie du vieillissement ». L'auteur de cette étude, publiée par l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), qui ne peut être accusé d'être un défenseur de la social-démocratie, préconise que, s'il est possible d'envisager un impact économique global positif du vieillissement de la population, une chose est cependant sûre : les prédictions catastrophiques sur le vieillissement de la population sont exagérées.

Les rentrées fiscales qu'apporteront au trésor public, les retraits, imposables, aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et autres régimes privés de pensions, au moment

---

<sup>4</sup> SODERSTROM et LEFEBVRE, op. cit., p. 55.

même où s'exerceront avec le plus d'acuité les pressions à la hausse sur les dépenses publiques pour répondre aux besoins des personnes âgées en matière de santé et de soutien du revenu, sont une autre raison d'envisager avec une relative sérénité le vieillissement de la population, du moins au Canada. Pour l'instant le coût net de l'exonération fiscale consentie dans le cadre de ces programmes correspond dans les faits à une « dépense fiscale » nette pour les gouvernements. Toutefois, comme en témoignent de nouvelles simulations, les dépenses fiscales nettes fléchiront de façon marquée au cours des prochaines années, et il se pourrait même qu'elles se transforment en une importante source de revenu nets après 2030.

Le rôle des dépenses fiscales nettes en rapport avec les régimes de pensions privés a souvent été sous-estimé. Cela a donné lieu à une évaluation trop pessimiste de la capacité future des gouvernements canadiens de répondre aux besoins des personnes âgées et du problème d'équité transgénérationnelle découlant de la nécessité de financer le départ à la retraite des babyboomers au moyen des revenus de la génération plus jeune et moins nombreuse.

Les défis inhérents au vieillissement exigeront une plus grande souplesse car les priorités en termes de dépenses vont fluctuer. Il faudra encourager le perfectionnement des plus jeunes générations, et éliminer les obstacles à la participation à la population active des personnes proches de la retraite (...). Si nous pouvons surmonter ces difficultés, il n'y a pas lieu de craindre l'incidence du vieillissement de la population sur le niveau de vie ou les finances publiques du pays.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> MÉRETTE, Marcel, **The Bright Side : A Positive View on the Economics of Aging**, cahier Choix de la série Politiques publiques et croissance économique, vol. 8, no 1, IRPP, mars 2002, extrait du résumé en français, p. 27 [28 pages].

---

## DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT POUR QUI?

Une question qui revêt un caractère crucial dans toute société démocratique ne semble pas envisagée dans le document de consultations, à savoir : sur qui rejaillissent les fruits de la croissance économique? Or, selon les données mêmes du gouvernement, 39,8 % des contribuables québécois, soit 2,2 millions de personnes<sup>6</sup>, ne paient pas d'impôt au Québec : les réductions d'impôt sur le revenu annoncées ne concerneront donc que ceux dont les revenus sont assez élevés pour devenir imposables.

Peut-on parler d'une répartition équitable des fruits de la croissance quand plus de deux millions de personnes sont exclues dès le départ des « bénéfiques » d'une baisse des impôts? Nous pensons bien sûr que non. Et, à ceux qui pourraient être tentés de se gargariser du fait que ces personnes, au moins, n'ont pas à payer d'impôt sur le revenu, nous répondrons qu'en plaçant les choses dans leur juste perspective, il faudrait plutôt se désoler du fait que près de 40 % des contribuables québécois ne gagnent même pas assez pour payer des impôts sur le revenu.

Autre lacune importante du document de consultation : il fait l'impasse sur le fait que les contribuables qui ne paient pas d'impôt sont aussi soumis à la taxation. Tout ce dont le document traite, c'est de l'impôt sur le revenu. Avec une conception plus large, généralement acceptée par les économistes et les fiscalistes, il est plus juste de parler de

---

<sup>6</sup> Ministère des Finances, Document de consultations pré-budgétaires - Budget 2004-2005, décembre 2003, p. 26.

---

taux marginaux d'imposition, ce qui inclut à la fois les impôts, les taxes et les taux de récupération des prestations sociales.

La récupération des prestations sociales est loin d'être négligeable depuis que les gouvernements ont fait le choix de mettre fin à l'universalisation des programmes, par la fiscalisation des prestations sociales. Contrairement au portrait qu'en donne le document de consultations, notre système fiscal ne fait pas que prélever des impôts et des taxes. Il distribue aussi des prestations sociales et les récupèrent lorsque les bénéficiaires travaillent plus ou gagnent un meilleur revenu ou, tout simplement, quand ils décrochent un emploi. De sorte que, même si certains contribuables (personnes ou familles) ne paient pas d'impôts personnels, ils sont néanmoins soumis à des taux de taxation implicites extrêmement élevés (en fait, plus élevés que ceux auxquels sont soumis les contribuables à revenus élevés). Le document de consultations est muet sur les problèmes d'efficacité (ou d'incitations financières à travailler) et d'équité que la situation actuelle entraîne.

Ces consultations pré-budgétaires nous apparaissent de plus en plus comme une opération idéologique d'acceptation des réductions d'impôt sur le revenu comme choix inéluctable. Nous maintenons qu'il y a d'autres choix possibles à ce moment-ci. Nous considérons en effet que, sous couvert d'accorder des réductions d'impôt sur le revenu, le gouvernement tente de nous rendre complices d'une décision, d'un choix qu'il a fait et qu'il ose à peine avouer, à savoir que les surplus budgétaires ne doivent plus servir à financer les programmes sociaux comme par le passé et que les besoins criants du réseau de la santé et des services sociaux, de même que ceux du monde de l'éducation, seront laissés pour compte pour au moins la durée du mandat de l'actuel gouvernement, malgré sa promesse de faire de la santé sa première priorité.

---

En effet, rien n'indique que le soin mis par la présidente du Conseil du trésor à contrôler la croissance des dépenses des autres ministères, voire à carrément les réduire, ne vise pas avant tout à pouvoir consacrer le maximum de ces économies à la réduction des impôts des particuliers.

Cette rigueur budgétaire semble toute tournée vers le but de « rattraper » l'Ontario. Or, faut-il le rappeler, l'Ontario, à force d'accorder des baisses d'impôt à ses contribuables, n'a plus les moyens d'aucune ambition puisque le gouvernement libéral nouvellement élu s'est retrouvé avec un déficit de plus de 5 milliards de dollars, soit à peu de choses près ce qui avait été prévu comme déficit par l'Institut Fraser durant la campagne électorale<sup>7</sup>. Mike Harris aussi serinait sans arrêt que mettre plus d'argent dans les poches des contribuables allait stimuler l'économie au point que les baisses d'impôt, au lieu de priver le gouvernement de revenus, feraient gonfler les recettes de l'État.

Si le gouvernement actuel faisait réellement de la santé sa priorité numéro un, pourquoi ne s'attaquerait-il pas aussi aux déterminants sociaux de la santé, ceux qui font que la population est en plus ou moins bonne santé. L'émphase des dernières années sur le curatif a presque fait oublier que la prévention pouvait aussi donner d'excellents résultats, comme l'ont réalisé la plupart des pays industrialisés quand ils ont mis en place le tout-à-l'égout dans le but de préserver l'eau potable de contaminations par les eaux usées. Cette seule mesure d'hygiène est probablement beaucoup plus responsable de l'allongement de

---

<sup>7</sup> Le 22 septembre 2003, l'Institut Fraser, que l'on peut tout de même pas accuser d'être anti-conservateur, révélait que le déficit ontarien pour l'exercice 2003-2004 s'élèverait à 4,5 milliards de dollars, dénonçant ainsi les projections faites par le gouvernement conservateur d'Ernie Eves de pouvoir atteindre l'équilibre budgétaire, pas plus tard que le 30 juin 2003. Voir le site de l'institut au [www.fraserinstitute.ca/shared/readmore.asp?sNav=nr&id=546](http://www.fraserinstitute.ca/shared/readmore.asp?sNav=nr&id=546).

---

l'espérance de vie des populations que tous les médicaments du monde, comme le souligne l'essayiste John Ralston Saul dans *Les bâtards de Voltaire*.

Parmi les déterminants sociaux de la santé, on retrouve les conditions de logement. Avec les pénuries de logement qu'a connues le Québec ces dernières années, on est amené à se demander ce que peut représenter un milliard de dollars, soit l'équivalent de la baisse d'impôt promise pour cette année. Or, selon le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), un milliard de dollars permettrait de construire 21 000 logements sociaux dans le cadre du programme AccèsLogis, soit le nombre exact de logements locatifs qui manquent au Québec pour sortir de la pénurie. À nos yeux, il est clair que l'amélioration des conditions de logement de la population ne peut qu'avoir un impact positif sur l'état de santé des gens. Ce devrait être aussi ça, faire de la santé une véritable obsession.

La réduction des écarts de revenus entre les citoyens du Québec devrait aussi être au programme du budget Séguin parce qu'il s'agit là d'un des déterminants de santé fondamentaux de toute société car les inégalités de revenus affectent la santé de tous les citoyens par le biais de l'affaiblissement de l'infrastructure sociale et la destruction de la cohésion sociale<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Traduction libre des conclusions du rapport du Dr Dennis RAPHAEL, **Poverty, Income Inequality, and Health in Canada**, CSJ Foundation for Research and Education, Toronto, 2002, 21 pages.

---

## LE « MODÈLE » AMÉRICAIN : À ÉVITER!

On n'a qu'à regarder du côté de notre voisin américain pour voir ce qui nous attend si nous n'y prenons garde. Un économiste de l'université Harvard, M. Richard Freeman va jusqu'à affirmer que les États-Unis deviennent une « économie de l'apartheid » parce que les inégalités sociales creusent un gouffre de plus en plus infranchissable entre les mieux nantis et tous les autres. Le terme apartheid renvoie aussi à une réalité moins drôle : la société américaine ne s'organise plus autour du principe d'une hiérarchisation sociale où, bien sûr, des inégalités existent entre ceux qui sont en haut et ceux qui sont en bas, mais qui présente l'avantage indéniable de voir tout le monde inclus, ou peu s'en faut, comme c'était le cas dans les années soixante, par exemple. Aujourd'hui, la société américaine fonctionne à l'exclusion, au principe du « *in and out* », du « dedans » et du « dehors », ce qui est fort différent du haut en bas, où personne, en principe, n'est laissé pour compte.

Ainsi, selon un laboratoire d'idées<sup>9</sup> de Washington, *The Economic Policy Institute*, seules les familles les plus riches ont bénéficié des réductions d'impôt adoptées par le Congrès américain au cours des vingt dernières années. Toutes les autres familles américaines ont vu leur situation se détériorer depuis :

- elles doivent travailler plus longtemps : pour un couple de travailleurs, cela représente 247 heures de travail de plus en 1996 qu'en 1989;

---

<sup>9</sup> Ce qu'en anglais, ils appellent un *think tank*.

---

- leurs revenus stagnent, voire même régressent, et ce, même pour les cols blancs et les diplômés du collégial entre 1989 et 1996, avec une légère amélioration des revenus depuis 1996;

- la sécurité d'emploi diminue et, de plus, les avantages sociaux liés à l'emploi s'érodent : 30 % des travailleurs américains n'ont pas d'emploi régulier à temps plein et la proportion de ceux qui bénéficient d'une assurance-maladie défrayée par l'employeur a chuté de 7,6 % entre 1979 et 1997. Ce déclin a touché plus fortement les bas salariés.

Malgré la forte croissance économique qu'a connue l'économie américaine durant la décennie 1990, elle a créé de plus en plus de laissés-pour-compte. Les mises à pied massives se produisent maintenant même en période de *boom* économique. Seulement les deux-tiers des travailleurs ainsi déplacés retrouveront un emploi en moins d'un an. Ceux qui trouveront un emploi gagneront en moyenne 13 % de moins qu'à leur emploi précédent. Un quart de ceux qui bénéficiaient d'une assurance-maladie grâce à leur emploi précédent l'auront perdu dans leur nouvel emploi<sup>10</sup>.

Le modèle américain, c'est aussi cela. Non seulement les conditions de vie des familles pauvres et des familles à revenus moyens se sont-elles détériorées, mais en plus les gouvernements ont accru ce déclin en offrant des réductions d'impôt qu'aux familles les plus riches. C'est un modèle attrayant pour ceux qui roulent sur la voie du succès, mais pour eux uniquement. Pour ce qui est du partage des bons coups comme des durs à l'échelle de la société, on repassera. Est-ce là le modèle que le gouvernement souhaite pour le Québec?

---

<sup>10</sup> Description tirée d'un rapport du *Economic Policy Institute*, et résumée dans : Judith MAXWELL, « Don't be seduced by the U.S. boom. Averages can lie », *The Globe and Mail*, 30 août 1999, p. A-13.

---

Une chose est sûre, la CSD s'élève aujourd'hui comme toujours contre ce modèle générateur d'inégalités sociales.

Il ne faut surtout pas croire que le Canada et le Québec sont à l'abri d'un tel devenir. Les gouvernements du Canada et du Québec ont mené la lutte au déficit avec le même acharnement et en utilisant les mêmes méthodes, c'est-à-dire en privilégiant la fiscalisation<sup>11</sup> des prestations versées dans le cadre des programmes sociaux et en faisant des coupes sévères dans les réseaux de la santé et de l'éducation. Les coupures se sont faites en ciblant davantage les prestations, et en fiscalisant celles-ci, c'est-à-dire qu'elles ne sont plus exemptes d'impôt comme ce fut le cas un temps. Et tout nous indique que les choix fiscaux de ces deux ordres de gouvernement ont eux aussi privilégié les mieux nantis.

---

<sup>11</sup> C'est-à-dire qu'au-delà d'un certain revenu, pas toujours très élevé, les contribuables doivent remettre une partie ou la totalité des prestations qu'ils ont reçues.

---

## ÉLIMINEZ LA TRAPPE DE LA PAUVRETÉ

La trappe de la pauvreté a été on ne peut mieux illustrée par les travaux des fiscalistes Chartrand et Laferrière. Elle est constituée par des taux marginaux d'imposition (incluant l'impôt sur le revenu, les différentes taxes à la consommation et les récupérations fiscales de prestations sociales) que l'on peut qualifier de confiscatoires parce que, à des niveaux modestes de revenu familial, les taux marginaux d'imposition montent très rapidement pour redescendre par la suite à des niveaux plus raisonnables. Il s'agit bel et bien d'une trappe de pauvreté parce que même les gens de revenus très élevés n'auront jamais à être imposés à la marge au même taux que les gens dont le revenu est pourtant de deux à trois fois moindre.

Nous ne reprenons, dans le présent mémoire, que quelques-unes des situations familiales possibles tirées des travaux de mises à jour de Laferrière<sup>12</sup> des courbes développées par Chartrand et Laferrière pour illustrer ce qu'est la trappe de la pauvreté. Par exemple, pour une famille monoparentale avec un seul enfant sans frais de garde, le taux marginal d'imposition passe de 40 % à 54 % dès que le revenu familial passe de 15 000 à 16 000 \$. Puis il passe à 58 % quand le revenu familial s'élève à 19 000 \$. De quoi décourager quiconque de faire des efforts pour accroître son revenu de travail s'il se situe autour de 15 000 \$.

---

<sup>12</sup> On retrouve ces courbes, les textes explicatifs et d'autres tableaux sur le site : [www.er.uqam.ca/nobel/r14154/Pages/Quebec2003.htm](http://www.er.uqam.ca/nobel/r14154/Pages/Quebec2003.htm)

---

La situation des couples à deux revenus avec un enfant qui ne réclament aucuns frais de garde est un peu mieux puisque qu'ils ne commencent à être taxés qu'à partir de 25 000 \$ au taux de 36 %. Le taux marginal d'imposition grimpe peu à peu jusqu'à 46 % pour des revenus familiaux de 29 000 \$ pour se stabiliser jusqu'à 33 000 \$. Puis Entre 33 000 et 34 000 \$, le taux marginal d'imposition grimpe soudain à 65 % pour redescendre à 55 % à 35 000 \$, puis à 49 % à 36 000 \$, pour ne plus dépasser 47 % par la suite. Même à 100 000 \$ par année, un couple dans cette situation a un taux marginal d'imposition moindre (43 %).

Le ministre des Finances devrait donc s'attaquer prioritairement à ces iniquités. L'exercice lancé par le ministre des Finances, lors des consultations pré-budgétaires, devrait donc consister à corriger la situation en s'assurant que l'échelle d'imposition soit beaucoup plus graduelle, afin que **chacun des contribuables puisse profiter équitablement de chaque dollar de revenu supplémentaire qu'il réussit à gagner**, qu'il s'agisse du contribuable à revenus modestes, à très bas revenus ou à revenus élevés. Il est, selon nous, inacceptable que les plus hauts taux marginaux d'imposition frappent les gens qui gagnent peu alors que ceux qui gagnent 100 000 \$ ont des taux d'imposition plus faibles.

---

## **UN FINANCEMENT ADÉQUAT POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE**

Si le ministre souhaite aider plusieurs salariés québécois à sortir de la pauvreté, il doit s'engager, avec le ministre de l'Éducation, à assurer un financement adéquat du transport scolaire. Au fil des ans, les conditions de travail des chauffeurs d'autobus scolaires se sont dégradées au point où il y a maintenant des problèmes de recrutement de la main-d'œuvre. Ce sont des gens qui gagnent entre 18 000 et 19 000 \$ par année pour une semaine de travail de 35 heures, mais qui, en fait, exige une disponibilité de 50 heures par semaine. Comme si ce bas niveau de salaire ne suffisait pas, il a fallu que les chauffeurs d'autobus scolaires fassent des choix difficiles au cours des dernières années. Pour éviter que leur taux horaire de salaire ne baisse davantage, ils ont été contraints de renoncer aux protections que leur accordait le régime d'assurance collective, ils ont aussi dû sacrifier des jours de congé et des congés de maladie rémunérés.

Comme les chauffeurs d'autobus doivent être disponibles 50 heures par semaine à cause de l'amplitude de leurs heures de travail, ça complique passablement les choses pour trouver un second emploi qui leur permettrait de joindre les deux bouts, une solution qui est loin d'être idéale à nos yeux. En effet, est-il normal que quelqu'un qui transporte nos enfants matin et soir soit obligé d'avoir deux emplois pour arriver. Nous pensons bien sûr que non. Ce n'est pas de la marchandise que les chauffeurs d'autobus transportent et pourtant ils sont beaucoup moins bien payés que ceux qui transportent de la bière, par exemple, ou que ceux qui conduisent les « camions de vidange ». Même par rapport aux autres chauffeurs qui transportent aussi des humains, ceux affectés au transport urbain, par exemple, l'écart est énorme. Le comportement des chauffeurs d'autobus scolaire, leurs agissements sont

scrutés à la loupe, ils sont constamment exposés à la critique, que ce soit des parents, de leur employeur ou même de la commission scolaire. Ils vivent donc un stress important, surtout qu'on exige d'eux de plus en plus de qualifications sans nécessairement reconnaître leur compétence, ni leur expérience.

Nous pensons donc qu'il est du devoir du gouvernement de corriger la situation pour redonner aux chauffeurs d'autobus scolaire la possibilité d'exercer leur métier dans la dignité et le respect. En ce qui concerne plus directement le ministre des Finances, ça veut dire financer adéquatement le transport scolaire. En termes clairs, il faudrait injecter environ 85 millions de dollars sur les trois prochaines années pour veiller à un certain rattrapage des conditions salariales et de travail, perdues au cours des dernières années. Il faut aussi que cette somme constitue un budget réellement dédié au transport scolaire, dans lequel les commissions scolaires ne pourront pas puiser pour financer d'autres besoins. Avec la somme réclamée, nous pensons que les chauffeurs pourraient négocier une convention collective leur accordant des augmentations de 7 % par année sur trois ans, ce qu'ils méritent pleinement.

---

## **RÉTABLIR LA DÉDUCTION FISCALE POUR LE RÉGIME D'INVESTISSEMENT COOPÉRATIF**

Dans le premier budget que votre gouvernement a déposé, vous avez réduit de 25 % tous les crédits d'impôt et déductions fiscales à l'investissement dans le but, disiez-vous, d'équilibrer le budget. Loin de nous l'idée de contester globalement cette mesure puisque nous n'avons pas eu l'occasion d'en étudier tous les impacts.

Une chose est sûre cependant, à nos yeux, le régime d'investissement coopératif n'aurait pas dû être visé parce qu'il prive des salariés qui ont décidé de former une coopérative des travailleurs actionnaires pour empêcher la fermeture de l'entreprise où ils travaillent d'un retour sur investissement dont ils ont bien besoin.

C'est le cas, par exemple, des salariés de l'ancienne C.S. Brooks à Sherbrooke qui ont investi dans une coopérative des travailleurs actionnaires pour fonder une nouvelle entreprise, « Les Tissages Sherbrooke inc. ». Cette entreprise va aujourd'hui si bien que les rappels au travail devancent l'échéancier prévu au départ. Ces gens, souvent des journaliers peu scolarisés, investissent chaque semaine une partie de leur salaire dans l'entreprise non seulement pour préserver leur emploi mais aussi leur fierté de travailleurs qui ne pouvaient se résoudre à devenir dépendants de l'État.

Or, on les a privés, en faisant passer la déduction fiscale pour le régime d'investissement coopératif d'un maximum de 150 % à un maximum de 112,5 % (soit une réduction de 25 %), de précieux dollars, surtout compte tenu des sacrifices qu'ils ont dû faire pour former la coopérative. En effet, chaque membre, lors de son embauche, a dû faire une mise



de fonds de 250 \$ et, par la suite, faire une contribution hebdomadaire équivalente à 5 % de son salaire par retenue salariale, le tout en vue de rembourser l'emprunt contracté auprès d'Investissement Québec pour relancer l'usine.

Nous revendiquons donc que vous rétablissiez la déduction fiscale pour le régime d'investissement coopératif à 150 % pour que les salariés qui ont consenti à investir pour relancer leur usine ne se sentent pas floués plus longtemps par un changement aux règles du jeu imprévisibles au moment de créer la coopérative.

---

## **ÉTENDRE LE PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LES TRAVAILLEURS LICENCIÉS COLLECTIVEMENT À L'ENSEMBLE DU QUÉBEC**

Dans son énoncé complémentaire à la politique budgétaire du gouvernement du Québec (2002-2003)<sup>13</sup>, Pauline Marois, l'ancienne ministre des Finances, avait annoncé, pour les régions ressources du Québec, la mise en place d'un nouveau programme de soutien du revenu pour les travailleurs victimes d'un licenciement collectif, en s'inspirant de la mesure mise en place en 1999 pour aider les travailleurs touchés par la fermeture de l'usine Gaspésia à Chandler. Nous vous recommandons aujourd'hui d'étendre ce programme à l'ensemble du Québec et d'en améliorer les paramètres.

Faisant le constat que « *les travailleurs des régions ressources victimes d'un licenciement collectif se retrouvent devant le dilemme de quitter leur région pour chercher un emploi ou de devoir puiser dans leurs épargnes et liquider une partie de leurs biens* »<sup>14</sup>, le gouvernement précédent avait fait le choix de permettre à ces travailleurs d'avoir accès aux prestations d'aide sociale sans tenir compte ni des avoirs liquides ni de la valeur des biens de l'adulte et des autres membres de sa famille et en ne considérant pas certains revenus tels que la prime de départ.

Ce programme permettait à un travailleur licencié qui n'avait pu trouver un autre emploi dans sa région à l'épuisement de ses prestations d'assurance emploi de conserver sa

---

<sup>13</sup> Voir notamment Finances Québec, **300 millions de dollars pour la lutte contre la pauvreté**, Gouvernement du Québec, mars 2002, pp. 13 et 14.

<sup>14</sup> Ibid., p. 13.

---

maison et ses épargnes, s'il en avait, tout en touchant la pleine prestation d'aide sociale. Sans ce programme, la prestation d'aide sociale aurait été réduite de 20 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ de la valeur de sa maison excédant 80 000 \$. Dans ces conditions, un travailleur sans emploi dont la maison vaut 90 000 \$ se voit retrancher de sa prestation la somme de 200 \$ par mois ( $90\,000 - 80\,000 = 10\,000$  divisé par  $1\,000 = 10 \times 20 \$ = 200 \$$ ).

Déjà que la prestation d'aide sociale se situe sous le seuil de faible revenu, s'il faut en déduire quelque montant que ce soit, ça ne prend pas un économiste pour comprendre que, avant longtemps, les gens seront forcés de vendre leur maison pour pouvoir au moins toucher la pleine prestation d'aide sociale. Et quand on vend dans ces conditions, on obtient rarement le prix auquel on aurait été en droit de s'attendre. Qui plus est, sans ce programme, la personne qui a vendu sa maison devra attendre d'avoir « manger » ses épargnes avant de toucher la prestation entière d'aide sociale.

C'est donc une mesure que nous appuyons et qui devrait être étendue à l'ensemble du Québec parce que des fermetures d'entreprise et des licenciements collectifs touchent toutes les régions, sans que celles-ci ne soient nécessairement des régions ressources. On n'a qu'à penser à l'usine Whirlpool de Montmagny qui devrait fermer complètement d'ici avril 2004, ou encore à la fermeture du département de tissage à l'usine Denim Swift de Drummondville, aussi prévue pour avril 2004.

Le programme devrait comporter un volet pour les travailleurs âgés qui leur permette de se rendre dans la dignité jusqu'à l'âge normal de la retraite. Les études démontrent, en effet, qu'il est presque impossible pour un travailleur âgé mis à pied de trouver un emploi après

---

avoir travaillé de longues années pour le même employeur. Or, il n'existe plus de programme d'aide spécifique pour les travailleurs âgés depuis la disparition du PATA, le Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés, en 1997.

Nous revendiquons donc, en intersyndicale, que le gouvernement fédéral et les provinces mettent sur pied conjointement, à raison d'un financement 70 % fédéral – 30 % provincial, comme cela se faisait pour le PATA, un programme qui assurerait un revenu décent pour les travailleurs âgés dont les compétences acquises sont trop éloignées de celles qui sont requises actuellement sur le marché du travail. Il ne s'agit donc pas d'une voie de garage automatique pour les travailleurs âgés puisque ceux dont les compétences sont toujours en demande ne pourraient se qualifier au programme. Le groupe, qui est visé par le Programme de soutien du revenu pour les travailleuses et travailleurs âgés (PSRPTA) victimes de licenciement collectif ou de fermeture d'entreprise, ne pourra qu'aller en diminuant au cours des prochaines années, au fur et à mesure que les générations plus scolarisées entrent dans la catégorie des 55 ans et plus. Nous considérons toutefois que nous ne pouvons rester à rien faire pour tous ceux et celles qui sont entrés sur le marché du travail au moment où, tout ce qu'on leur demandait, c'était d'avoir du cœur au ventre plutôt que des diplômes.

Le PSRPTA est donc un programme pour venir en aide à tous ceux qu'il serait impossible de réintégrer au marché du travail malgré tous les efforts qui pourraient être déployés pour leur venir en aide. Si, en tant que société, nous ne les aidons pas par la création du PSRPTA, ces travailleurs se verront confrontés à l'obligation de faire appel à l'aide sociale, ce qui représente une grande humiliation pour la plupart d'entre eux.

---

Or, nous avons fait plusieurs représentations, tant auprès du gouvernement fédéral que du provincial (financement conjoint oblige), et seul le gouvernement provincial s'est montré, à ce jour, sensible à cette problématique. Aussi bien Agnès Maltais, alors ministre déléguée à l'Emploi, que Claude Béchar, actuel ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, nous ont dit qu'ils appuyaient nos démarches auprès du fédéral, en plus de nous assurer que le Québec était prêt à fournir le 30 % de financement nécessaire si le fédéral acceptait d'avancer sa part de 70 %. Le changement de garde à Ottawa semble avoir créé des ouvertures nouvelles et nous devrions rencontrer Lisa Frulla, ministre du Développement social, incessamment.

Mais en attendant, nous demandons au gouvernement provincial de modifier le programme annoncé par madame Marois pour qu'il verse des prestations conformes à ce que le PSRPTA verserait s'il était adopté. En gros, le nouveau programme offrirait donc, s'il était instauré demain, un soutien mensuel du revenu pouvant varier entre 1 170,66 \$ et 1 789,67 \$, soit l'équivalent de 14 047,92 \$ à 21 476,00 \$ par année. Entre ces limites, le niveau des prestations serait établi comme celui de l'assurance emploi, c'est-à-dire un taux de remplacement du revenu de 55% du salaire gagné avant le licenciement collectif ou la fermeture de l'entreprise. Nous déposerons séance tenante le document de l'intercentrale sur le PSRPTA et nous vous demandons de vous y référer pour comprendre sur quoi nous nous sommes basés pour établir le soutien qui devrait aussi être offert par le programme provincial.

---

## AUTRES DEMANDES

Quand le gouvernement a décidé de réduire les crédits d'impôt et les déductions fiscales de 25 %, on peut dire qu'il a frappé indistinctement. Le crédit d'impôt remboursable pour la formation en entreprise a aussi été visé par la mesure, ce qui est, selon la CSD, regrettable. On ne pourra espérer créer au Québec une véritable culture de la formation continue si on n'encourage pas les entreprises à investir dans ce domaine. Déjà que le gouvernement a commis une grande erreur en relevant le plancher de la masse salariale des entreprises couvertes par la loi du 1 % de 250 000 \$ à 1 000 000 \$, il ne faudrait pas qu'en plus, il manque le bateau en charcutant plus longtemps dans les mesures incitatives.

Enfin, nous pensons aussi que le gouvernement devrait venir en aide aux familles qui ont un enfant lourdement handicapé en allégeant le fardeau fiscal de celles dont un des parents décide d'en prendre soin à temps plein. Cette aide pourrait prendre la forme d'un crédit d'impôt équivalent au coût que représente le placement d'un enfant handicapé en institution. Cette mesure est, à n'en pas douter, beaucoup plus humaine que le placement en institution et permettrait d'appuyer socialement le parent qui renonce à être actif sur le marché du travail et à améliorer son revenu pour soutenir et aider son enfant handicapé à se développer, entouré de l'amour des siens. Les deux parents et l'enfant ne s'en porteront que mieux, de même que la société tout entière pour avoir rendu possible, par une mesure simple, qu'un enfant grandisse avec ceux qui le connaissent le mieux, les membres de sa famille immédiate.

---

## CONCLUSION

Le gouvernement doit renoncer à faire des compressions budgétaires dans les programmes sociaux, de même qu'à sa promesse de baisser les impôts des particuliers parce qu'elle n'a de sens ni sur le plan économique ni sur le plan social. De toutes façons, outre de permettre au gouvernement de dire qu'il a réduit les impôts, la stratégie gouvernementale actuelle visant à remplacer la taxation par la tarification ne met pas plus d'argent dans les poches des contribuables, bien au contraire.

Il y a beaucoup plus d'urgence à réduire les écarts de revenus entre les citoyens du Québec car il s'agit bien là d'une mesure qui permet d'affecter positivement l'état de santé de la population, ce qui devrait aussi faire partie des préoccupations d'un gouvernement qui dit faire de la santé sa première priorité. Pour ce faire, le prochain budget Séguin doit permettre de financer le premier plan d'action contre la pauvreté exigé par la sanction de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (projet de loi 112), adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Ce plan d'action doit permettre la mise en œuvre de mesures qui vont amener progressivement le Québec d'ici 10 ans au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres. Deux mesures doivent donc figurer dans l'immédiat dans le budget Séguin : hausser les prestations d'aide sociale (toutes catégories) à un niveau suffisant pour couvrir les besoins essentiels présentement reconnus par le gouvernement (une mesure évaluée à 552 millions de dollars) et instaurer la gratuité des médicaments pour les prestataires de l'aide sociale et pour les personnes qui reçoivent le supplément de revenu garanti du gouvernement fédéral (une mesure évaluée à 23 millions de dollars).

Le ministre des Finances doit éliminer la coupure de 25 % qu'il a fait subir à la déduction fiscale pour le régime d'investissement coopératif, de même que celle au crédit d'impôt remboursable pour la formation. La première mesure pénalise des travailleurs qui ont investi de leur poche pour créer une coopérative de travailleurs actionnaires pour relancer une entreprise qui, autrement, était vouée à la fermeture. La seconde met un frein de plus à la création d'une véritable culture de la formation au Québec.

Le ministre des Finances doit veiller au financement adéquat du transport scolaire pour permettre aux chauffeurs d'autobus scolaire d'exercer leur métier dans la dignité. Et il devrait créer un crédit d'impôt pour venir en aide aux familles qui ont un enfant lourdement handicapé quand un des parents décide d'en prendre soin à temps plein.

Enfin, le ministre des Finances devrait mettre beaucoup d'emphasis sur la résolution du déséquilibre fiscal qui existe entre le gouvernement fédéral et les provinces parce que la commission qu'il a présidée a bel et bien démontré que les besoins sont au Québec et l'argent à Ottawa.